

PRESCRIPTION DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2010, mis en paiement le 28 Avril 2011, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du **28 Avril 2016**.

En conséquence, ils ne seront plus payables à partir de cette date.